

Département de Loire-Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON 2, Bd de la Loire 44260 SAVENAY	Décision n°09/2024 Service Aménagement de l'espace S/c du service mutualisé de la commande publique

DECISION DU PRESIDENT
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR
L'AMENAGEMENT DU SITE DE LA CROIX ROUGE A MALVILLE

Le Président de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du Conseil Communautaire du 7 juillet 2020 désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation relative au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une plateforme logistique sur le site de la Croix rouge à Malville lancée le 5 décembre 2023 en application de l'article L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

Considérant que la Communauté de Communes s'engage à inscrire les crédits au budget 2024.

DECIDE :

Objet

D'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de plateforme logistique du site de la croix rouge à Malville à l'équipe de maîtrise d'œuvre suivante :

TECAM (mandataire du groupement), sise 47-49 Rue Kléber à FOUGERES (35300) ;

LE LANN architecte urbaniste (44100 NANTES) ;

IMPULSE Bureau d'études ingénierie – études techniques (75009 PARIS).

Durée

Les prestations démarrent à compter de la date de notification du marché. Les travaux devront impérativement être terminés avant le 31/12/2027.

Prix

Montant estimé du coût des travaux par la maîtrise d'ouvrage est de :
530 000 euros H.T. (à valeur de décembre 2023).

Montant de rémunération provisoire (mission de base + OPC) :

Tranche ferme : 42 400,00 euros H.T.

Taux d'honoraires (mission de base + OPC) : 8 %

Tranche optionnelle 1 : 3 500,00 euros H.T.

Tranche optionnelle 2 : 18 750,00 euros H.T.

Soit un total de **64 650,00 euros H.T. (mission de base + OPC compris)**.

Il est précisé, que la rémunération provisoire deviendra définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'APD et de l'engagement du maître d'œuvre sur l'estimation prévisionnelle des travaux. Le forfait provisoire de rémunération fera alors l'objet d'un avenant fixant le montant définitif de rémunération du maître d'œuvre, conformément aux dispositions des articles R.2432-2 à R.2432-7 du code de la commande publique.

Article 4 : Modalités de paiement

Les règlements interviendront sur présentation des factures correspondant aux prestations exécutées.

Fait à Savenay, le 6 février 2024

Le Président,



Rémy NICOLEAU



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

Rémy NICOLEAU

08 FEV 2024

08 FEV 2024